



COMMUNE DE RUMIGNY

INFORMATIONS DE NOVEMBRE 2024

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h30
et de la secrétaire de mairie le vendredi de 9h à 12h.

🌐 www.rumigny.fr ✉ mairie.rumigny@gmail.com

☎ 03 22 42 05 52

Calendrier

Vendredi 1^{er} : Mairie fermée

Dimanche 3 : Bourse à l'enfance de 9h à 16h à la salle polyvalente organisée par l'Association de Parents d'Elèves. Viennoiseries, crêpes, boissons chaudes ou froides et buvette sur place.

Lundi 4 : Jean-Philippe QUENNESSON vous propose les pizzas de **La Toscane** devant l'église vers 17h30 comme tous les **1ers lundis de chaque mois**.

Dimanche 10 : Les artistes de l'atelier de peinture « **Innocent'Art** » vous invitent à découvrir leurs réalisations à la **salle polyvalente de 10h à 18h**. Un pot de l'amitié sera offert à 11h30. Entrée gratuite.

Lundi 11 : à 11h30 cérémonie de commémoration devant le monument aux morts que les enfants sont invités à fleurir. À l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera servi dans la salle de la bibliothèque.

Jeudi 14 : Collecte des bacs jaunes (décalée en raison du lundi 11 férié)

Vendredi 15 : Collecte des ordures ménagères (décalée en raison du lundi 11 férié)

Samedi 16 & dimanche 17 : Master classe de Chant par Vocalavie à la **salle polyvalente**.

Samedi 23 : Soirée dansante – paëlla à 19h à la salle polyvalente, organisée par le Rumigny Football Club.

CALENDRIER 2025

Monsieur **Boris MOOR** de la société **SUEZ** (chargée de la collecte de nos déchets), passera à partir de mi-novembre pour vous proposer les calendriers 2025.

LE CHEQUE ENERGIE

Le chèque énergie est une aide au paiement des dépenses d'énergie. Il peut aussi être utilisé pour financer des travaux de rénovation énergétique du logement et également, depuis le 1^{er} janvier 2024, pour le paiement des charges locatives intégrant des frais d'énergie dans les logements locatifs sociaux. Son éligibilité est définie au printemps et les ménages éligibles le reçoivent automatiquement en fonction des informations transmises lors de la déclaration d'impôt. Plus d'infos sur le site de la Mairie et aussi sur <https://chequeenergie.gouv.fr/>

LA GADERIE DU SYNDICAT SCOLAIRE

La garderie est ouverte le matin à **partir de 7h30** et le **soir jusqu'à 18h45**.

Vous pouvez y contacter un agent au **03 22 42 09 65**.

LE RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement citoyen est obligatoire. Il doit être effectué dans les trois mois qui suivent les 16 ans. Il débouche sur la délivrance d'une **attestation de recensement** qui est **indispensable** pour vous **inscrire** avant l'âge de 18 ans à un **examen** (BEP, Bac...). Plus d'infos sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

LE JDA EN NUMERIQUE

Nouveau : vous trouverez la dernière version du Journal Des Amiénois (**JDA**), en ligne tous les mercredis matin, directement en page d'accueil sur le site de la Mairie.

Vous souhaitez vous abonner au JDA ? Rendez-vous sur le site <https://www.amiens.fr/Liens-utiles/JDA/Abonnement-JDA>

BOITES AUX LETTRES ET NUMEROTATION DES LOGEMENTS

Tous les habitants sont invités à vérifier que leur logement comporte un numéro et que leur nom figure sur la boîte aux lettres. En plus de faciliter les services de livraison et postaux, ces informations permettent aux services de secours de gagner un temps précieux pour localiser le logement en cas d'urgence.